

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA REPRISE
DE SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 27 au 31 mai 1999



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/4
TD/B/WP/118
29 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA REPRISE
DE SA TRENTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 27 au 31 mai 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Pages</u>
I. Textes adoptés par le Groupe de travail à la reprise de sa trente-troisième session	4
A. Conclusions concertées relatives au projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001	4
B. Conclusions concertées sur la politique de publication	5
II. Examen du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour) .	6
a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001	6
b) Application de la politique de publication	8
III. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	9
IV. Questions d'organisation	10

Annexes

- I. Ordre du jour provisoire révisé de la trente-quatrième session
- II. Participation

Chapitre I

TEXTES ADOPTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À LA REPRISE DE SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

A. Conclusions concertées relatives au projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Groupe de travail,

1. *Note la nécessité* de recourir à des services de consultants pour l'exécution du programme de travail et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à une utilisation efficace et économique des ressources correspondantes;
2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à utiliser judicieusement les ressources affectées à l'organisation de réunions de groupes d'experts spéciaux; *invite* le Secrétaire général de la CNUCED à accroître la transparence en la matière en informant comme il convient les États membres des fins auxquelles des groupes d'experts spéciaux sont convoqués; et *recommande* que des réunions de groupes d'experts spéciaux soient organisées sur l'adhésion à l'OMC et sur l'application des accords de l'OMC, mais qu'aucune réunion de groupe d'experts spécial ne soit organisée sur l'assurance-crédit à l'exportation;
3. Concernant les organes directeurs,
 - i) *Recommande* que l'allocation proposée au paragraphe 11A.18 en matière de services contractuels pour la "production de deux films de présentation de la CNUCED et de sa conférence" soit supprimée et que le montant correspondant soit réaffecté au sous-programme 5 en tant que crédit additionnel au titre des autres dépenses de personnel aux fins de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (par. 11A.75);
4. Concernant la direction exécutive et la gestion,
 - i) *Considère* que l'augmentation proposée des ressources (par. 11A.26, résultat net du transfert interne d'un poste d'agent des services généraux (première classe) au Cabinet du Secrétaire général) n'est pas justifiée par rapport aux besoins d'autres sous-programmes et *recommande* qu'il ne soit pas procédé à ce transfert;
5. Concernant le sous-programme 3, relatif au commerce international des biens et services et aux produits de base,
 - i) *Souligne* que le transfert externe de postes proposé n'implique aucune diminution de la priorité accordée au sous-programme; et dans ce contexte *considère* que le poste D-1 mentionné au paragraphe 11A.56 a été réaffecté au sous-programme 1, conformément à la décision prise à l'examen à mi-parcours de renforcer les activités de coordination dans le domaine des questions intersectorielles, tandis que les travaux sur les liens entre investissement et commerce continueront d'être réalisés de la même manière que pendant l'exercice biennal en cours;

- ii) *Recommande* qu'il ne soit pas procédé au transfert proposé d'un poste P-5 vers le sous-programme 2 (par. 11A.56), compte tenu des importantes activités d'appui qui devront être entreprises pour préparer les pays en développement à l'exécution du programme incorporé et à tout nouveau cycle de négociation, ainsi que pour les aider à adhérer à l'OMC;
6. Concernant le sous-programme 4, relatif à l'infrastructure des services pour le développement et à l'efficacité commerciale,
- i) *Croit comprendre* que, compte tenu de l'examen en cours du programme relatif aux pôles commerciaux, la "maintenance/mise à jour de la base de données sur la bourse de commerce électronique" (par. 11A.63, b), iv)) et l'utilisation des ressources pour services de consultants pour la "mise à jour et [la] maintenance du GTPNet" (par. 11A.65) seraient réalisées sur la base d'une décision expresse du Conseil du commerce et du développement;
 - ii) *Recommande* que les ressources pour services de consultants proposées pour la "mise en place sur Internet d'une base de données mondiale sur le financement du commerce et l'assurance-crédit" (par. 11A.65) soient réaffectées au sous-programme 5 en tant que crédits supplémentaires au titre des autres dépenses de personnel aux fins de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (par. 11A.75);
7. Concernant le sous-programme 5, relatif aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires,
- i) *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que toutes les ressources affectées au sous-programme soient entièrement et efficacement utilisées, s'agissant en particulier du poste D-1, et de renforcer l'action en faveur des PMA dans toutes les activités des divisions.

B. Conclusions concertées sur la politique de publication

Le Groupe de travail,

1. *Se déclare satisfait* de l'exposé présenté par le Chef de la Section de la vente et de la commercialisation des publications de l'ONUG et *se félicite* des mesures prises pour accroître les ventes de publications de la CNUCED, telles que l'institution de prix de vente différents pour les pays développés et pour les pays en développement;
2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre, conjointement avec les services compétents de l'ONUG, ses efforts pour améliorer la diffusion de ses publications en recourant à des moyens novateurs.

Chapitre II

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

Séances informelles

1. Le Groupe de travail a examiné le point 3 a) de l'ordre du jour en séances informelles.

Résumé des discussions informelles établi par le Président ¹

2. D'une manière générale, plusieurs délégations ont estimé que l'utilisation des ressources pour services de consultants devait être strictement conforme à la pratique en usage et servir à obtenir des compétences spécialisées non disponibles au secrétariat, en particulier pour les sous-programmes 1 et 2. Les délégations ont encouragé le secrétariat à renforcer ses capacités internes au moyen de mesures appropriées telles que des activités internes de mise en valeur des ressources humaines. Il a été expliqué à l'aide d'exemples qu'il était fait appel à des consultants lorsque des compétences spécialisées, de pointe ou locales étaient nécessaires de façon ponctuelle; la collaboration entre fonctionnaires du secrétariat et consultants a été encouragée, les uns ne devant pas être de simples substituts pour les autres.

3. Une autre préoccupation évoquée par plusieurs délégations concernait la nature et le nombre des groupes d'experts spéciaux proposés. Il a été expliqué que beaucoup de ces groupes d'experts étaient en fait destinés à fournir des avis spécialisés aux réunions intergouvernementales, par exemple à l'occasion de réunions-débats ou sous la forme de communications d'experts. Les délégations ont demandé davantage d'informations sur les activités proposées, en raison de la difficulté d'en déterminer les produits. Quelques délégations ont également noté que, si le nombre de réunions d'experts dans le cadre du mécanisme intergouvernemental avait été fixé à 10 par la Conférence à sa neuvième session, le nombre de groupes d'experts spéciaux convoqués par le Secrétaire général avait eu tendance à augmenter.

4. Quelques délégations se sont inquiétées du pourcentage élevé de postes vacants et de la durée de vacance des postes correspondants. Il a été estimé que le secrétariat, en dépit des contraintes extérieures, devrait s'efforcer d'améliorer la situation aussi rapidement que possible.

¹À sa séance plénière de clôture, le 31 mai 1999, le Groupe de travail a décidé de faire figurer dans son rapport le résumé des discussions informelles établi par le Président.

5. Concernant l'affectation globale des ressources, de nombreuses délégations ont déploré le léger transfert de ressources proposé vers des secteurs hors programme, alors qu'elles préféreraient plutôt voir le programme de travail renforcé.

6. Quelques délégations ont estimé que les recommandations issues de l'examen à mi-parcours n'avaient pas été suffisamment prises en compte dans l'affectation proposée des ressources. Une explication a été fournie de la façon dont les résultats de l'examen à mi-parcours avaient été intégrés dans les programmes, même si cela n'impliquait pas toujours un redéploiement de ressources entre les sous-programmes.

7. Concernant le sous-programme 3, les réductions de postes proposées ont d'une manière générale été jugées préoccupantes, de nombreuses délégations attachant une priorité élevée à ce sous-programme. Plusieurs délégations ont souligné que le groupe d'experts spécial proposé sur "les incidences de la diversification dans le secteur des produits de base sur le développement des pays en développement" devrait viser à produire des résultats concrets. Des éclaircissements ont été demandés sur la réaffectation des travaux sur les liens entre investissement et commerce, précédemment réalisés par le titulaire du poste D-1 devant être transféré au sous-programme 1. Il a été souligné que ce transfert découlait de l'application d'une recommandation de l'examen à mi-parcours relative au renforcement de la capacité de la CNUCED dans le domaine des questions intersectorielles.

8. Concernant le sous-programme 4, une délégation s'est vivement opposée à l'inclusion d'activités relatives à la bourse de commerce électronique au motif qu'il n'existait aucune autorisation de ces activités et que le bilan concret des activités réalisées par le passé n'était pas satisfaisant. La même délégation a estimé que les ressources prévues pour ce sous-programme seraient mieux utilisées si elles étaient réaffectées à d'autres secteurs du programme de travail. D'autres délégations qui ne partageaient pas cette opinion ont déclaré que les activités en question avaient été très utiles dans leurs pays respectifs.

9. Concernant le sous-programme 5, de nombreuses délégations ont déploré qu'il n'y ait aucun accroissement du nombre de postes affectés à ce sous-programme, auquel elles attachaient une priorité élevée, et que les ressources allouées soient fortement tributaires de contributions volontaires. Il a été expliqué que, pour l'exercice biennal, des dispositions avaient été prises pour assurer les services temporaires d'un fonctionnaire P-5 et d'un agent des services généraux pendant une année, pour la préparation de la troisième Conférence sur les PMA. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la faible coordination entre le Bureau du Coordonnateur spécial et d'autres sous-programmes, ainsi que de l'intégration insuffisante des travaux relatifs aux PMA dans le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le Coordonnateur spécial a expliqué ce qui avait été entrepris pour améliorer la situation et a dit que les États membres seraient plus amplement informés à l'automne. Une délégation a estimé que l'amélioration de la coordination aurait dû figurer sur la liste des réalisations escomptées dans le cadre du projet de budget-programme.

10. Concernant les organes directeurs, quelques délégations ont proposé qu'une partie des fonds affectés au recrutement de personnel temporaire et aux services contractuels soit réaffectée à d'autres secteurs de programme. Toutefois, une délégation a déclaré ne pas partager cet avis. Une autre délégation a demandé s'il était bien nécessaire de continuer d'affecter des ressources pour le financement des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de 16 experts de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, même si l'affectation de ces ressources s'appuyait sur une résolution de l'Assemblée générale.

Décision du Groupe de travail

11. À sa séance plénière de clôture, le 31 mai 1999, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et a autorisé le Président à les transmettre aux présidents du CCQAB et du CPC. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I plus haut.)

b) Application de la politique de publication

Séances informelles

12. Le Groupe de travail a examiné le point 3 b) en séances informelles.

Décision du Groupe de travail

13. À sa séance plénière de clôture, le 31 mai 1999, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur la politique de publication. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I plus haut.)

Chapitre III

QUESTIONS DIVERSES

(Point 6 de l'ordre du jour)

14. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit qu'il était possible que des décisions qui seraient prises à la dixième session de la Conférence conduisent à modifier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Il a donc proposé que le Groupe de travail se réunisse à Bangkok immédiatement après la dixième session et que les résultats de ses délibérations soient aussitôt examinés, à Bangkok, par le Conseil siégeant en réunion directive.

15. Le **Président** a noté que cette proposition ne soulevait aucune objection.

16. Le représentant du **Japon** s'est déclaré profondément préoccupé par la dépendance du secrétariat de la CNUCED à l'égard des services de consultant. Le secrétariat devrait réévaluer ses besoins en la matière et faire rapidement rapport aux États membres. Lorsque la dépendance excessive à l'égard des consultants devenait la norme, c'était le signe qu'il y avait des problèmes de politique du personnel et de politique de gestion, concernant notamment le recrutement et le recyclage des fonctionnaires. Pour ce qui était de l'évaluation de l'exécution des programmes à la fin de l'exercice biennal, les résultats escomptés indiqués dans le budget-programme devraient être décrits de façon aussi concrète que possible pour faciliter cette évaluation; dans certains cas, il conviendrait de fixer des objectifs chiffrés.

Chapitre IV

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

17. La trente-troisième session (reprise) du Groupe de travail a été ouverte le 27 mai 1999 par M. Philippe Merlin (France), Président du Groupe de travail.

B. Bureau

18. Le Bureau est resté inchangé depuis la première partie de la session du Groupe de travail et se composait donc comme suit:

Président : M. Philippe Merlin (France)

Vice-Président/Rapporteur : M. Hasnudin Hamzah (Malaisie)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

19. L'ordre du jour de la reprise de la trente-troisième session a été adopté à la première partie de la session et se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
 - b) Application de la politique de publication
4. Rapport du Président du Groupe de travail à la trente-deuxième session sur ses consultations informelles
5. Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

20. À la reprise de sa trente-troisième session, le Groupe de travail a tenu une séance plénière (131^{ème} séance), toutes les autres séances étant des séances informelles.

**D. Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. À sa 131^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 31 mai 1999, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de sa trente-quatrième session (voir l'annexe I).

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au
Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

22. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir le rapport sur la reprise de la trente-troisième session.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Évaluation de programmes de coopération technique :
 - a) Droit et politique de la concurrence
 - b) Suivi de l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Brésil	Japon
Bulgarie	Kenya
Chine	Malaisie
Égypte	Pays-Bas
États-Unis d'Amérique	Philippines
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Slovaquie
France	Turquie
Guatemala	Uruguay
Iran (République islamique d')	

2. Les États membres ci-après de la CNUCED, non membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateurs :

Allemagne	Jordanie
Bélarus	Madagascar
Canada	Maroc
Chili	Maurice
Cuba	Mongolie
Danemark	Norvège
Équateur	Portugal
Espagne	Singapour
Finlande	Sri Lanka
Ghana	Suède
Haïti	Suisse
Inde	Tunisie
Indonésie	Venezuela
Italie	Zambie

3. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session : l'Organisation de l'unité africaine.

4. Une organisation internationale était représentée : l'Organisation mondiale du commerce.
